



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

2 rue sœurs grises BP 40017 -80600 DOULLENS

Antenne de Bernaville :23 rue du général Crepin -80370 BERNAVILLE

A partir du 15 octobre 2019, la Communauté de Communes fait appel à un prestataire extérieur pour les missions du SPANC sur les ex- territoires du Bernavillois et du Doullennais.

Les activités du SPANC et tarifs

➤ **le contrôle de conception et d'implantation (Coût : 130€)**

Instruction des dossiers de permis de construire et des dossiers de réhabilitation.

➤ **le contrôle de bonne exécution (Coût : 145€)**

Il a pour but de vérifier la conformité de la réalisation validé en amont (par le contrôle de conception et d'implantation) et la bonne exécution des travaux .

➤ **le contrôle diagnostic de l'existant (Coût : 95€)**

Le but étant de réaliser un état des lieux de toutes les installations du territoire :

-vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement

-réaliser une description de l'installation

-repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure

➤ **Les contrôles de conformité en cas de vente de maison (Coût : 170€)**

➤ **Les conseils, renseignements techniques auprès des particuliers**

Personne référente à contacter :

DORGE Emilie

Bureau : 03 22 32 31 17

Portable : 06 27 78 86 98

Courriel : emilie.dorge@cctnp.fr

Prestataire :

Géonord-AGEO

18, Rue du Maréchal Haig

62223 ANZIN SAINT AUBIN

Tél. : 03.21.71.91.64

Courriel : contact@geonord.fr



Les propriétaires des installations qui sont en obligations de travaux (délai d'1 an en cas d'achat de maison) seront astreints au doublement de la redevance du contrôle de l'existant soit 190€ d'amende.